



Septembre 2014

Objet : Résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Chers parents,

Vous recevez aujourd'hui les informations qui résument les normes et modalités d'évaluation des apprentissages.

L'approche pédagogique axée sur le développement de compétences et l'acquisition de connaissances en vue d'apprentissages durables et transférables se poursuit. Il est important de comprendre qu'un résultat au bulletin ne se fait pas par un cumul de notes. L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies. Pour établir la note d'un élève au bulletin, les enseignants utiliseront certains des moyens suivants :

- Observation dans les situations d'apprentissage et d'évaluation
- Correction et annotation dans les tâches et les travaux quotidiens
- Écoute des interactions des élèves lors d'un travail d'équipe sur un sujet donné
- Observation dans la réalisation de projets
- Analyse des erreurs dans les tâches qui se réalisent individuellement ou en grand groupe
- Questionnement
- Entretien privé
- Autoévaluation
- Évaluation par les pairs
- Examen
- Dictée
- Tout autre moyen jugé pertinent par l'enseignant

Le **jugement professionnel** des enseignants demeure un élément primordial pour situer l'enfant par rapport aux exigences du programme de formation.

De plus, le soutien apporté à l'élève lors de la réalisation de ses travaux et de toutes les tâches d'évaluation aura une incidence sur le jugement et la note accordée.

Vous retrouvez sur le bulletin de votre enfant les informations suivantes :

- Une version simplifiée des libellés des compétences
- Le niveau de compétence atteint par l'enfant est traduit en pourcentage pour les compétences disciplinaires (nous utilisons à l'école un barème de notes multiples de 5)
- Un pourcentage globalisant l'ensemble des compétences d'une discipline
- Une moyenne du groupe-classe pour une discipline donnée calculée par le système GPI
- Une information reliée à la décision de fin de cycle
- La mention du cycle réel d'apprentissage de l'élève pour chaque discipline évaluée
- La possibilité d'un commentaire sur les forces et défis pour chaque discipline.

Les dates de remise des bulletins sont indiquées dans le calendrier scolaire. Vous trouverez ci-joint les différentes pondérations, la répartition de l'évaluation des compétences disciplinaires et des compétences dites autres ainsi que le barème pour l'année en cours.

Claudine Baril
Directrice

